PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Présents : M. GUYON, O. PERRAD (arrivé à 18h35), M. GERARD, L. RICHARD**,** L. GRESSET, C. BARIC, J. MOREL, R. RONDOT, V. GAUBY, M. RIALLAN et P. ARBEZ

Secrétaire de séance : Jessica MOREL

Convocation du 18 septembre 2026

1) *Approbation du compte-rendu du 23/07 et nomination du secrétaire de séance*

Le compte rendu du 23/07 est approuvé à l'unanimité. Le secrétaire de séance est Jessica MOREL.

2) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable, année 2025

Madame le Maire commence cette présentation par exprimer son inquiétude quant au niveau d'eau du lac qui baisse.

Elle informe les membres du conseil qu'en 2025, il y avait 3 196 abonés, pour un réseau de 186 km, soit 17.16 abonnés par km de réseau.

Deux ressources en eau alimentent le réseau : le lac de Bellefontaine et un captage à Noire Combe. Les volumes consommés représentent 253 000 m^3 et 1/3 de pertes sont à déplorer. Après vérification, ces pertes représentent bien la différence entre l'eau produite et l'eau qui alimente : les abonnés, les consommations d'eau pour les bouches incendies (consommations estimées) et les volumes de service (entretien de la station).

A la vue de ces pertes, Madame le Maire explique que le syndicat doit donc continuer à faire des travaux et a donc décidé d'augmenter de 20 centimes le prix de l'eau au m^3. Cela représente 14€/an d'augmentation pour un foyer de 4 personnes consommant 70m^3. Il est fait remarquer à Madame le Maire qu'un foyer de 4 personnes consomment un peu plus, soit environ 100m^3.

Olivier PERRAD demande si le syndicat sait où se trouve les fuites. Madame le Maire répond que SUEZ fait le suivi.

Martine RIALLAN demande si le syndicat a une vision à moyen terme des travaux à faire. Madame le Maire répond qu'un schéma directeur a été réalisé permettant de prioriser les travaux.

Un chiffrage des travaux Morez – La Mouille a été demandé pour l'année prochaine et les travaux sur le secteur de Repenty devront être réalisés afin de ne pas perdre la subvention accordée.

Martine RIALLAN demande si une étude sur la capacité du lac a été faite. Laurent GRESSET explique qu'il y a environ 30 ans, à la demande du Préfet, une étude a été commencée mais non achevée sur une interconnexion possible entre les lacs de l'Abbaye, les Rousses et Bellefontaine.

Patrick ARBEZ demande s'il est possible de resensibiliser les gens. Olivier PERRAD explique qu'un message peut être remis sur le panneau d'affichage et il exprime son souhait qu'un rappel soit fait aux services techniques pour l'arrosage des fleurs.

3) ***Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation***

Madame le Maire informe les membres du conseil que ce point doit être ajourné et sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Des informations complémentaires doivent être demandées.

4) ***Charte du PNR – présentation aux élus***

Madame le Maire demande à Martine RIALLAN, Présidente du PNR du Haut-Jura, si elle veut bien expliquer ce point.

La Charte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNR) se renouvelle tous les 15 ans. Les élus ont travaillé durant 2 / 3 ans sur cette nouvelle charte. A chaque renouvellement de la charte, le périmètre du Parc est agrandi. Aujourd'hui, 106 communes en font partie et 24 nouvelles communes peuvent potentiellement y adhérer. En parallèle, le Parc a fêté ses 40 ans cette année.

Martine RIALLAN explique que la charte se compose de 3 ambitions (prendre soin de l'essentiel, faire évoluer les modèles pour plus de résilience et s'adapter ensemble). Pour chaque ambition, deux orientations sont définies et déclinées en mesure prioritaire ou non.

Martine RIALLAN exprime son ambition de retravailler en interne et en externe sur l'image du Parc et rappelle que les techniciens peuvent aider les communes.

Madame le Maire demande à Martine RIALLAN comment le Parc peut aider le SIE sachant qu'une des mesures prioritaires du parc est la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau. Martine RIALLAN propose que le SIE fasse le point sur ses besoins et revienne ensuite vers le Parc pour voir ce qu'il est possible de faire.

Martine RIALLAN fait un point sur les finances du Parc et sur l'augmentation des cotisations, celles-ci n'ayant pas été augmentées depuis 2014. Elle passera à 3.76€ / habitant (selon la population prise en compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement). Elle est de 2.91€ / habitant aujourd'hui. Martine RIALLAN explique que cette nouvelle augmentation reste inférieure à la dotation d'indemnité rurale perçue par les communes adhérentes au parc.

La validation de la charte, de ses statuts et des cotisations devra avoir lieu au mois de novembre.

5) ***Ajout de délégations consenties au Maire : création et gestion des actes de régies communales (campings cars et ENB) sur délibération***

Suite à l'envoi de la nomination de Laurent GRESSET régisseur titulaire et Vivien GAUBY régisseur remplaçant de l'aire de camping-car au Service de Gestion Comptable, celui-ci demande de rajouter, sur la délibération du 21 mai 2026 listant les délégations consenties au

Maire par le Conseil Municipal, la création et la modification de la gestion des actes relevant des régies de recettes communales (camping-cars).

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur l'ajout de cette délégation consentie au Maire et autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document s'y afférent.

6) ***Facturation de la location des salles pour des activités sportives***

Madame le Maire explique qu'elle a été contactée par une personne qui souhaitait organiser des cours à Bellefontaine. Depuis, elle est partie sur d'autres projets mais des tarifs doivent être mis en place.

Madame le Maire explique qu'elle a regardé les tarifs pratiqués sur les communes alentours (Morbier, Bois d'Amont, Prémanon…).

Il est proposé d'appliquer les tarifs de location, dans le cadre d'activités (sportives, culturelles…) pour les associations non communales, suivants :

- Location de la salle des fêtes du 01/05 au 30/09 : 10€ la séance
- Location de la salle des fêtes du 01/10 au 30/04 : 20€ la séance
- Location du préau couvert de l'école : 3€ la séance

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur les tarifs proposés et autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document s'y afférent.

7) ***Participation employeur obligatoire au 01/01/2025***

Depuis le 01/01/2025 la participation employeur au maintien de salaire (prévoyance) et à la complémentaire santé (mutuelle) est obligatoire.

En date du 25/09/2025, le conseil a délibéré pour une participation de 20 €/mois/agent pour tout agent cotisant à une mutuelle labelisée. Le montant minimum est de 15€ /mois/agent.

Le conseil municipal doit délibérer quant à la participation prévoyance. La participation minimum est fixée à 7€/mois/agent. Madame le Maire propose de participer à hauteur de 10€/mois/agent.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur le montant de la participation proposée.

8) ***CEVEO***

Madame le Maire explique que M. BRAHIC du Centre du Ruisseau attend la modification du PLUi pour pouvoir continuer à avancer sur son projet. Une proposition de rachat a été faite, Madame le Maire va faire le point sur le retour fait quant à son offre. Carline BARIC rappelle que la commission tourisme trouvait que l'offre faite était un peu basse.

Madame le Maire informe le Conseil que M. BAKRY est venu présenter son projet aux membres de l'ancien Comité de sélection de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Dans son projet, la commune devrait prendre à charge notamment l'entretien du bâtiment tandis que M. BAKRY s'occuperait de rafraichir les locaux.

Madame le Maire et Raphaël RONDOT ont fait venir plusieurs entreprises pour la sécurité incendie. Raphäel RONDOT explique que le bâtiment étant fermé, tout doit être remis en conformité. Les différentes entreprises estiment le coût de la remise aux normes du système de sécurité incendie, sans parler de la partie bâtimentaire, entre 80 000 € et 100 000 €. Madame le Maire complète en disant que toutes les chambres sont à équiper de détecteurs de fumée.

La commune ne peut supporter les coûts engendrés et une réponse va être faite à M. BAKRY.

Olivier PERRAD explique qu'un point va être fait avec la DDT concernant les demandes faites pour le PLUi afin de voir ce qui est recevable en modification et ce qui relève d'une révision.

Il confirme que la commune est sortie du cadre de l'AMI.

9) Espace Alpin Bellefontaine

Madame le Maire explique que l'association Espace Alpin Bellefontaine rencontre des difficultés financières liées notamment à deux redevances dûes au SMDT. Une saisie sur compte a été réalisée par la trésorerie fin juillet mettant les comptes de l'association en négatif. Madame le Maire explique que l'association est motivée et a plein d'idées afin de générer de la trésorerie : course de caisses à savon, tombola, vente avant-saison, fêter les 50 ans du téléskis…

Olivier PERRAD explique que la concession est à terme (un avenant pour cette saison a été signé) et qu'un nouveau modèle de type SPL est à l'étude par le SMDT. Celui-ci permettrait d'ouvrir le périmètre à d'autres compétences (exemple : exploitation d'un téléski l'été) et augmenter les partenaires (Commune, Département, Communauté de Communes…).

Carline BARIC demande si une cagnotte participative ne peut pas être ouverte. Elle se propose d'aider l'association à la créer.

Une subvention exceptionnelle de 15 000€ est demandée afin de pouvoir payer les prélèvements mensualisés (électricité, cabinet comptable, frais bancaires, téléphonie et internet) et débuter la saison.

Cette demande de subvention fait débat quant à la pérennité de cette activité. Madame le Maire rappelle que le ski contribue au dynamisme du village et qu'il fédère de nombreux socio-professionnels.

Martine RIALLAN explique qu'elle n'est pas contre mais qu'elle demande à ce que cette subvention soit accompagnée d'une convention fixant des objectifs : création d'une cagnotte participative, réunion publique, liste des animations organisées…

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité des votants (Madame le Maire et Olivier PERRAD n'ayant pas participé au vote), sur l'octroi de cette subvention exceptionnelle accompagnée d'une convention et autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document s'y afférent.

10) Crèche

Trois années n'avaient pas été facturées par la mairie de Morez aux trois communes d'ARCADE. La facturation a été effectuée mais le taux de déficit servant à la facturation était erroné. Le 5 mai dernier, Madame le Maire a participé, avec l'ensemble des maires concernés, à une réunion expliquant la régularisation de la facturation. Il s'avère que seules les factures émises à partir de 2021 peuvent faire l'objet d'un rappel. Ainsi, pour Bellefontaine, le reliquat à verser est de 4 680.15€ au lieu d'environ 21 000€.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur le paiement de ce reliquat et autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document s'y afférent.

11) Comptes rendus divers, questions diverses et réunions à venir

- Madame le Maire informe les membres du conseil que Claudia THEVENET habitant Morbier est engagée depuis le 1er septembre comme agent de cantine/ garderie et de ménage (à la mairie et à la salle des fêtes) sur un contrat de 24 heures par semaine.

- L'ARNIA qui est l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle a été mandatée par le dernier conseil municipal pour la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Dans le cadre de l'adhésion souscrite par la commune, différents services sont proposés dont l'accès à une Intelligence Artificielle (IA) développée pour les collectivités territoriales. Cette IA n'est pas connectée à internet permettant de garder la confidentialité des données qui sont sauvegardées en France à côté de Dijon. Il a été rappelé que les données doivent toujours être relues afin de vérifier leurs exactitudes. Une présentation a été faite aux secrétaires le 15 septembre.
  L'ARNIA propose d'ouvrir des comptes supplémentaires. Les deux secrétaires ont un accès. Les personnes intéressées recevront un mail avec un identifiant et un mot de passe à personnaliser.
  Les personnes intéressées sont : Maud GERARD, Carline BARIC, Raphaël RONDOT, Martine RIALLAN et Patrick ARBEZ.

- Madame le Maire relaye la demande de M. Didier POUILLARD, président de la chasse, d'utiliser le chalet Morel en cas d'intempéries. Le conseil municipal leur donne l'autorisation de l'utiliser à titre exceptionnel pour se mettre à l'abri.

- Madame le Maire informe les membres du Conseil que Mme Nathalie GIROD a demandé s'il était possible, dans le cadre d'un projet, d'acheter le garage appartenant à la mairie et se trouvant le plus proche de son habitation. Le conseil municipal ne peut répondre favorablement à sa demande, celui-ci permettant de stocker du matériel.

- Ludovic RICHARD fait un point sur la forêt. Ils se sont réunis avec Laurent GRESSET, Patrick ARBEZ, le garde ONF et le Groupe Tétras Jura concernant les travaux sylvicoles. Si les travaux sylvicoles comprennent 15% de travaux Restor'Tétras, ils sont financés à 70%. Les travaux 100% Restor'Tétras (parcelle complète en Restor'Tétras) sont financés, quant à eux, à 100%. Les travaux devraient débuter en juillet 2027. Le conseil municipal donne un accord de principe à la réalisation des travaux.

  Une parcelle (parcelle 30) avait été identifiée pour être proposée en îlot de sénescence pendant une durée de 30 ans mais celle-ci ne correspond par car elle doit avoir minimum 10 bois de 60 cm de diamètre par hectare. D'autres parcelles vont être identifiées. Laurent GRESSET explique que ce n'est pas évident à trouver car durant ces 30 ans on ne peut rien faire sur celle-ci, il ne faut donc pas qu'elles soient trop près d'une route, si un arbre venait à tomber. Ludovic RICHARD mentionne que la commune perçoit une compensation financière.

- Carline BARIC fait un point sur l'organisation de la fête et rappelle que la commune doit préparer l'apéritif du dimanche.
  Elle explique qu'elle a déjà sollicité plusieurs personnes pour le bulletin municipal et qu'elle va continuer avant le prochain.

- Vivien GAUBY fait un point sur les travaux. Les travaux Route des Prés doivent débuter d'ici 15 jours et le point à temps est, pour le moment, en attente.

- Les prochains conseils municipaux auront lieu le jeudi 22 octobre et le jeudi 19 novembre 2026.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 35.

Fait à Bellefontaine, le 06/10/2026